



COMMUNE DE POLIGNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°31 en date du 12 avril 2018, Monsieur le Maire de POLIGNAC a décidé l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera **du mercredi 2 mai au jeudi 17 mai 2018 inclus**, en application du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) sur le projet d'aliénation des chemins ruraux situés dans le secteur de St-Anne.

M. ROUX Daniel est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des services, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie ou par courrier à transmettre en mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, il n'y aura pas de permanence du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire de POLIGNAC.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et paraphé par le commissaire enquêteur, qui dans un délai d'un mois transmettra à Monsieur le Maire, le registre accompagné de ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions du commissaire pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Toute information relative à cette enquête pourra être consultée sur le site de la commune www.mairiedepolignac.fr

